

Séance du mardi 28 février 2023

Date de la convocation : mardi 21 février 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 42

**Présents non votants :
4**

Représentés : 3

Votants : 41

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Viviane DOLIZY, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Thierry MIGOT, Pierre-Louis MOLITOR, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Michel VARNUSSON, Marie-Pierre VERDUN, Brigitte WEISSE

Représentés : Cédric GARAT, Lidwine LINARD, Marie-Claude MICHEL

Excusés : Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Clarisse JACQUET, Françoise KLEIN, Marc NICOLAS, Christian WEISS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marc ILIC, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Yannick PEZET, Céline PHILIPPOT, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Laurent PALIN

**DE_2023_008 - Objet : Opération pilote « Panneaux photovoltaïques en toiture » -
Convention de participation financière pour la réalisation d'audits réalisés par la
Chambre d'Agriculture de la Meuse**

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/03/2023 055-200066140-20230228-DE_2023_008-DE |

Vu le CGCT,

Vu le Projet de territoire approuvé le 16 décembre 2021, et notamment l'axe 3,

La Chambre d'Agriculture de la Meuse lance un appel à manifestation d'intérêt sur le territoire de la Communauté de Communes pour permettre le développement de centrales photovoltaïques en toiture à l'attention de l'ensemble des exploitations agricoles locales.

Cette opération se décline en 3 volets optionnels :

- Une étude de faisabilité sur les toitures des bâtiments
- Une étude sur l'autoconsommation et son intérêt économique
- La participation à un Appel d'Offre Régional pour l'achat de panneaux photovoltaïques pour en réduire les coûts.

La Communauté de Communes souhaite participer financièrement à la réalisation de ces audits, à hauteur de **100 € par audit**.

Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place une convention afin de définir les modalités de partenariat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 40 voix pour et 1 contre :

- d'approuver le projet de convention de partenariat financier avec la Chambre d'Agriculture de la Meuse joint à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention et toutes pièces s'y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 mars 2023 et publié ou notifié le 22 mars 2023 |
|--|